

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

----- DÉCISION -----

numéro
MLDC_240606_069

portant sur

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SQUARE GEORGES AURIC

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22, alinéa 26°,

VU la délibération n°CM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU les délibérations n°CC_20150722_005 du Conseil communautaire du 22 juillet 2015 et n°20150915008 du Conseil municipal du 15 septembre 2015, relatives à la convention d'opération de revitalisation du centre-bourg et développement du territoire convention, renouvelées par les délibérations n°CM_210706_7 du Conseil municipal du 6 juillet 2021 et n°CC_210708_24 du Conseil communautaire du 8 juillet 2021, relatives à la convention d'opération de revitalisation du territoire de Lodève,

VU la délibération n°CM_210316_13 du Conseil municipal du 16 mars 2021, relative à la convention d'adhésion au programme national Petites villes de demain,

CONSIDÉRANT la politique volontariste de revitalisation de centre-bourg menée en continue depuis 2008, consacrée dès 2015 puis en 2021 par la labellisation Petites villes de demain et la signature de la première convention pour l'opération de revitalisation de territoire notamment par le Conseil départemental de l'Hérault,

CONSIDÉRANT que les cinq axes stratégiques de revitalisation du centre-bourg sont réaffirmés en 2021 dans la convention d'opération de revitalisation du territoire de Lodève pour une attractivité durable : réhabilitation du parc de logements et la lutte contre l'habitat indigne, redynamisation commerciale et économique, mobilité apaisée, cadre de vie agréable et l'animation renforcée des équipements publics, et que sont également intégrées comme thématiques transversales, la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville,

CONSIDÉRANT le souhait d'améliorer le cadre de vie des habitants qui passe surtout par la qualité des espaces publics et un environnement apaisé et agréable : le square Georges AURIC est situé à l'épicentre du centre-ville de Lodève, où il accueille le musée de Lodève labellisé Musée de France,

CONSIDÉRANT que sur le square Georges AURIC, plusieurs interventions nécessitent une réflexion globale sur son réaménagement comme l'opération de résorption de l'habitat insalubre de l'îlot FLEURY, la micro-crèche ou le parvis du musée,

CONSIDÉRANT le besoin d'être accompagnée afin de réaliser une esquisse d'aménagement sur ce petit espace aux forts enjeux urbains,

CONSIDÉRANT que la proposition de prestation pour l'aménagement du square Georges AURIC présentée par le cabinet d'architecture LEBUNETEL, annexée à la présente décision, est estimé à dix-huit-mille cent euros (18 100 €),

DÉCIDE

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- **ARTICLE 1** : de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Hérault d'un montant de quatre-mille-cinq-cent-vingt-cinq euros (4 525 €) pour l'aménagement du square Georges AURIC, estimé à dix-huit-mille cent euros (18 100 €) selon le plan de financement suivant :

- Conseil régional Occitanie	9 955 euros,	55 %,
- Conseil départemental de l'Hérault	4 525 euros,	25 %,
- Commune de Lodève	3 620 euros,	20 %,

- **ARTICLE 2** : de préciser que la recette correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 13, article 1323,

- **ARTICLE 3** : de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240606-lmc111271-AR-1-

Fait à Lodève, le six juin deux mille vingt-quatre,

1
Date de télétransmission : 06/06/24
Date de publication : 07/06/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE

À L'ATTENTION DE Madame Carinne VIDAL-DIEUDONNE
Directrice
Pôle Habitat Urbanisme Patrimoine

COPIE

VILLE DE LODEVE
7 place de l'Hôtel de Ville
34700 LODEVE

RÉFÉRENCE GL / 008 / 24
PIECE(S) JOINTE(S)

OBJET SQUARE GEORGES AURIC
& SES ABORDS
Etude urbaine d'aménagement

Montpellier, le jeudi 28 mars 2024

Madame Vidal,

Pour faire suite à nos échanges, nous vous prions de trouver ci-après les bases de notre devis concernant l'accompagnement pour l'aménagement du square Georges Auric et ses abords à Lodève.

Notre mission prendra en compte les sujets suivants :

- **Définir une esquisse d'aménagement** sur le périmètre d'étude, permettant d'accompagner le projet d'extension de la halte-garderie en lien avec le projet de l'ilot Fleury. Le projet réinterroge la question de la végétalisation du parvis du Musée Fleury, la sécurisation de la rue/du cours de la Liberté et des abords de l'école Fleury, la place de la voiture sur ces espaces autant en termes de circulation qu'en termes de stationnement rue de la Liberté, la pertinence de conserver le bâtiment en porche entre Square Auric et Liberté.
- **Établir le chiffrage prévisionnel des travaux.**
- **Proposer une démarche participative** : ateliers de concertation avec les habitants, commerçants/activités, usagers, partenaires et élus.

La rémunération de ces études est de 15 300,00 €HT. (Cf. devis détaillé ci-joint)

Cette proposition s'accompagne, à titre indicatif, du planning suivant :

- Démarrage début Avril, rendu 01 Juillet 2024
- Diagnostic = Avril à fin Mai 2024
- Esquisse = Juin à juillet 2024

Souhaitant que cette proposition vous agrée, nous vous remercions de votre attention et sommes à votre écoute pour toute information complémentaire.

Dans cette attente,

Recevez, Madame Vidal, l'assurance de nos meilleures salutations.

N. LEBUNETEL

BON POUR ACCORD
(Date & signature)

SQUARE GEORGES AURIC & SES ABORDS - Lodève	Réunions	Temps en jour	Honoraires
<i>prix jour</i>			680,00 €
DIAGNOSTIC & CONCERTATION		8,5	7 820,00 €
Collecter les données existantes recherche de documents (cartes, plans, archives, études amont....) analyse des éléments diffusés par la Ville (projets connexs, études,...)		3	2 040,00 €
Analyse des espaces verts en pleine terre présents sur l'espace public comme sur les îlots en vue de pouvoir valoriser le patrimoine végétal existant et identifier les potentiels de limitation de l'effet d'ICU. (hors étude phytosanitaire à mener le cas échéant par la Ville)		1,5	1 020,00 €
Analyse des usages et pratiques à différents moments de la journée		2	1 360,00 €
Cartographie des enjeux, potentiels & priorités calendaires		2	1 360,00 €
Réunions avec Cotech/CoPil y compris préparation du support et CR (3 unités - prix unitaire cf. tableau ci-dessous)	3		2 040,00 €
ESQUISSE		8	7 480,00 €
Etablissement d'un plan programme d'actions		3	2 040,00 €
Définition des types d'actions envisagées		3	2 040,00 €
Estimation financière globale et par secteurs		2	1 360,00 €
Réunions avec Cotech/CoPil y compris préparation du support et CR (3 unités - prix unitaire cf. tableau ci-dessous)	3		2 040,00 €
total des jours		16,5 j	15 300,00 €
		TVA 20%	3 060,00 €
		Total TTC	18 360,00 €

Option - Ateliers de concertation	Réunions	Prx unitaire	Honoraires
Présence aux réunions de concertation y compris la préparation du support de présentation et CR	2	1 400,00 €	2 800,00 €

B.P.U. (€HT) Réunion Cotech/CoPil	Prx unitaire
Présence aux réunions y compris la préparation du support de présentation et CR	680,00 €